

Syndicat Mixte du Pays Berry S Amandois
Si on plantait ?
Communiqué 2024

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, a mis en place, grâce aux fonds attribués par le Conseil Régional du Centre Val de Loire, une opération « Si on plantait ».

« Si on plantait » est une opération collective de soutien à la plantation d'arbres et d'arbustes pour :

- concourir à la conservation des spécificités des paysages et des essences ou variétés locales et lutter contre leur banalisation,
- reconstituer un maillage fonctionnel de haies bocagères à des fins paysagères, écologiques et économiques
- soutenir les plantations pour leur rôle écologique sur la biodiversité, la qualité et la préservation des sols et de l'eau, leur contribution à lutter contre le changement climatique...

L'opération consiste en un système de commande groupée et subventionnée de plants et fournitures nécessaires à la plantation en vue d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus. De ce fait, elle **ne vient pas en compensation d'abattage d'arbres ou d'arrachage de haies. Avant toute chose, il est essentiel de rappeler que préserver les haies ou arbres existants reste une priorité.** De plus, l'opération n'a pas vocation à financer tous les projets de plantations quels qu'ils soient.

Elle est ouverte aux particuliers, aux collectivités locales et leurs groupements, aux agriculteurs et leurs regroupements, aux associations et entreprises dans le respect d'un cahier des charges à demander

Les projets doivent concerner la plantation de :

- haies champêtres mélangées (linéaire de 50 m minimum de plantation).
- les alignements linéaires d'arbres, (minimum de 10 arbres plantés)
- les vergers avec un minimum de 15 arbres plantés (*dont au moins 20 % devront être choisis parmi les variétés dites anciennes.*)

...

Une liste de végétaux a été sélectionnée en fonction de leur typicité par rapport aux paysages du Pays. Seuls ces végétaux pourront être subventionnés.

Fonctionnement de l'Opération

Le Pays Berry St-Amandois procède à l'acquisition des plants, puis les rétrocède aux bénéficiaires ultimes, subvention de 50 % déduite.

La prochaine période de plantation est prévue pour l'hiver 2024-2025, si vous souhaitez y participer, contactez le Pays Berry St Amandois au 02 48 96 16 82 ou rendez-vous sur son site internet : www.pays-berry-st-amandois.fr.

DEPOT des demandes avant le 31 aout 2024.